

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NO 2561**

**PUBLIC NOTICE
BY- LAW NO. 2561**

Objet : Entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2561

Object: Coming into force of loan by-law 2561

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, Me Jason Prévost, assistant-greffier, que le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 le règlement d'emprunt 2561 intitulé:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the Undersigned, Me Jason Prévost, Assistant City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at its Regular Meeting held on January 11, 2021, loan by-law 2561 entitled:

« **Règlement 2561 autorisant un emprunt de 410 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte-Saint-Luc »**

“**By-Law 2561 authorizing a loan of \$410,000, to finance the cost, including professional fees, to repair the underpass located on Côte-Saint-Luc Road”**

L'objet du règlement est d'autoriser un emprunt de 410 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte-Saint-Luc.

The object of the by-law is to authorize a loan of \$410,000, to finance the cost, including professional fees, to repair the underpass located on Côte-Saint-Luc Road.

Puisque l'objet du règlement d'emprunt 2561 est la réalisation de travaux de voirie, ledit règlement d'emprunt ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter, et ce, conformément à la Loi sur les cités et villes.

According to the Cities and Towns Act, loan by-law 2561 does not require the approval of the qualified voters since the object of said loan by-law is to carry out road construction.

Le règlement d'emprunt 2561 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2021.

Loan by-law 2561 was approved by the Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation on March 18, 2021.

Le règlement d'emprunt 2561 sera disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.cotesaintluc.org. Ce règlement est aussi disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Loan by-law 2561 will be available for consultation on the City's website at the following address: www.cotesaintluc.org. This by-law will also be available for consultation at the City Hall, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular office hours, Monday through Friday from 9:00 a.m. to 12:00 p.m. and 1:00 p.m. to 4:00 p.m.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

This by-law comes into force according to law.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc, ce 31^e jour de mars 2021.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 31st day of March 2021.

M^e Jason Prévost
Assistant-greffier

M^e Jason Prévost
Assistant City Clerk

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi au 514-485-6800 ou à jprevost@cotesaintluc.org

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at jprevost@cotesaintluc.org